



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3242**

commune (s) :

objet : Maintenance et évolution du système informatique de gestion de la maintenance assistée par ordinateur - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 10 mai 2012**

**Décision n° B-2012-3242**

objet : **Maintenance et évolution du système informatique de gestion de la maintenance assistée par ordinateur - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de service pour l'année 2013 et, éventuellement 2014, 2015 et 2016, par reconduction expresse pour un montant maximum de 640 000 € HT, soit 765 440 € TTC pour 4 ans.

Ces prestations ont pour objet d'assurer la maintenance du logiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur de l'unité VMPA, qui a en charge la maintenance du patrimoine de signalisation lumineuse et de bornes escamotables. Le système Gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) a été mis en place pour assurer la gestion de l'ensemble du patrimoine de la signalisation tricolore et pour gérer les demandes d'interventions.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 3 fois une année. Il comporterait un engagement de commande annuel minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC et maximum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC et un montant, sur 4 ans, minimum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC et maximum de 640 000 € HT, soit 765 440 € TTC.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution d'un marché de maintenance et évolution du système informatique de gestion de la maintenance assistée par ordinateur pour l'année 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016 par reconduction expresse,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la maintenance et évolution du système informatique de gestion de la maintenance assistée par ordinateur et tous les actes contractuels y afférents, pour un montant annuel minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC et maximum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC et maximum de 640 000 € HT, soit 765 440 € TTC,

**5° - Les dépenses** au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - section de fonctionnement et d'investissement - exercices 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.**